

Les Différentes Approches D'analyses De L'emprunt Lexical

HARIG BENMOSTEFA Fatima Zohra

Université Mohamed Ben Ahmed Oran2

harig_bfz@yahoo.fr

Reçu : 08/09/2019,

Accepté: 30/12/2019,

Publié: 31/12/2019

Résumé

Dans cet article , il est question de définir l'emprunt lexical selon les différentes approches, notamment l'approche linguistique , qui étudie l'emprunt dans son fonctionnement interne, a contribué à faire progresser les recherches, elle démontre les mécanismes de ce processus dynamique et de ce fait en explique mieux l'articulation et les différentes étapes, elle permet ainsi de retracer le cheminement du terme emprunté depuis sa première attestation dans la langue cible jusqu'à son intégration complète par la mise en évidence des modifications successives que connaît le terme emprunté aux niveaux phonologique, morphosyntaxique et sémantique.

Mots clés : *Emprunt lexical, Calque, Discours,, Sémantique*

Abstract

In this article, we talk about defining lexical borrowing according to different approaches, including the linguistic approach, with studies borrowing in its internal functioning, has contributed to advance research, it demonstrates the mechanisms of this dynamic process and thus better explains its articulation and the different stages, it thus makes it possible to trace the path of the term borrowed from its first attestation in the target language until its complete integration by highlighting the successive modifications known to the term borrowed at the levels phonological, morphosyntactic and semantic.

Key-words: *Lexical Borrowing, Calque, Discourse, Semantics*

Introduction

Lorsqu'on parle d'emprunt linguistique, on fait généralement allusion à un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue sans le traduire. C'est le résultat du contact entre les langues et les personnes.

Le concept « d'emprunt » constitue une ambiguïté sur le plan définitoire, cette ambiguïté résulte du fait que l'emprunt présente l'objet d'un grand nombre de travaux, parmi les nombreuses propositions théoriques existante, nous avons retenu trois définitions de l'emprunt.

Nous allons prendre comme première définition celle fournie par Dubois et Al. Pour ces derniers,

Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues, c'est-à-dire d'une manière générale toute les fois qu'il existe un individu apte à se servir

totalemment ou partiellemment de deux parlars différemments. Il est nécessairemment lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (amélioration), ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (péjoration). » (Dubois et Al., 1989, p : 188).

Une deuxième définition nous a été présentée par Calvet. Pour l'auteur,

L'emprunt peut être produit par une interférence lexicale « poussée au bout de sa logique ». En effet, Plutôt que de chercher dans sa langue un équivalent difficile à trouver d'un mot de l'autre langue, on utilise directement ce mot en l'adaptant à sa propre prononciation. Au contraire de l'interférence, phénomène individuel, l'emprunt est un phénomène collectif : toutes les langues ont emprunté à des langues voisines, parfois de façon massive (c'est le cas de l'anglais empruntant au français une grande partie de son vocabulaire), au point que l'on peut assister, en retour, à des réactions de nationalisme linguistique. (Calvet, 1993, p : 26).

Ainsi, pour Calvet, le phénomène de l'emprunt se limite au lexique. Pour l'auteur, ce qui motive à utiliser l'emprunt est l'économie linguistique. Chaque langue se dispose d'un réservoir lexical qui lui permet d'exprimer toutes les réalités extralinguistiques. Cependant, une langue peut recourir à un seul vocal pour exprimer une notion, une deuxième langue peut faire appel à un paradigme entier dans le but d'exprimer cette même notion.

La troisième définition est empruntée à Hamers, la sociolinguiste perçoit l'emprunt :

« Un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire. Le terme emprunt est généralement limité au lexique même si certains auteurs l'utilisent pour désigner l'emprunt de structures (calque) » (Hamers, in Moreau, 1997, p : 136).

I- Les différentes approches de l'emprunt lexical

L'emprunt lexical a été appréhendé, depuis la fin du siècle dernier sous diverses approches, notamment lexicographiques. Il a été traité d'un point de vue lexicologique et étymologique, ce type d'analyse permet de mettre en évidence l'impact de ce processus sur l'évolution et les changements linguistiques, d'en mesurer les effets et de retracer l'histoire du lexique d'une langue donnée.

L'approche lexicographique serait toutefois incomplète sans l'apport de la sociolinguistique de la psycholinguistique et de l'histoire qui contribue, chacune, à expliquer ce phénomène universel par le biais du contact des peuples à un moment déterminé de leur histoire.

Ces disciplines insistent sur le caractère obligatoire de l'emprunt en tant que participant actif à la vie des langues (Cl. Hagège, 1986) et porteur de l'histoire de l'humanité car reflétant les mutations et les besoins sociaux (A Meillet 1966 p 12).

Selon ces approches, l'emprunt se définirait par rapport à trois constantes ; la langue, la société et le temps (L.Deroy 1980).

Toutefois, l'apport de ces disciplines (sociologie, psychologie, ethnologie et histoire) reste limité puisqu'il se résume à la mise en évidence des facteurs extra linguistiques qui sont à l'origine de son apparition, elles n'en expliquent que les motivations externes.

L'approche linguistique explique les différentes étapes et le processus d'intégration de l'emprunt lexical dès sa première apparition dans la langue cible jusqu'à son attestation et acceptation dans cette langue, elle permet de mettre en évidence les modifications que connaît le terme emprunté aux niveaux phonologique, morphosyntaxique et sémantique ainsi que les étapes par lesquelles passe une lexie étrangère du moment de son premier débarquement

comme xénisme jusqu'au moment de son intégration complète dans la langue française avec le statut d'emprunt.

En didactiques des langues, la linguistique appliquée par le biais de la méthode comparative a permis l'évaluation des incidences du contact des langues sur l'apprentissage des langues étrangères en expliquant les difficultés notamment celles des interférences.

D'autres, dont Haugen, cité par Abou Selim (1962) limitent ce débat à une " Mode terminologique" l'emprunt serait une appellation traditionnelle tandis que l'interférence est une terminologie plus actuelle.

Et d'après le dictionnaire de linguistique 2002 « il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas, l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts, l'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues et on dit qu'il y a interférence quand le sujet bilingue utilise dans une langue cible A un trait phonétique, morphologique, lexicale ou syntaxique caractéristique de la langue B ».

L'emprunt et le calque sont souvent dus, à l'origine à des interférences, Mais l'interférence reste individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou sont intégrés dans la langue A, l'interférence pour certains didacticiens des langues étrangères est comme liée à celle de la faute.

2- L'emprunt source d'identification référentielle

Selon les emprunts étudiés tout au long de notre recherche, qui affichent leur profond enracinement dans le champ culturel du Maghreb et une incontestable modernité textuelle, ce sont des textes qui se présentent comme des textes de la différence , à l'instar des romans maghrébins qui partagent avec la littérature française la langue d'expression mais s'en écartent par leur encrages géographiques et culturels ainsi que par leurs techniques d'écriture .

Ces romans apparaissent comme doublement extraordinaire car ils métissent des codes oraux et écrits et enchâssent dans la langue d'écriture des mots de la langue maternelle ou autres langues (l'emprunt) afin d'exprimer une vision du monde particulière (visée idéologique et/ou discursive), de sorte que l'effet d'étrangeté s'exerce aussi bien sur le lecteur étranger à l'univers maghrébin que sur le public « légitime », ce travail de dislocation des formes anciennes et de création de nouvelles formes d'expression , un métalangage important qui souligne l'écart par rapport à l'écart réaliste classique , ces écrivains tentent d'obtenir grâce à cette nouvelle écriture métissée et parsemée d'emprunts au moins à un effet de vraisemblance qu'un effet d'authenticité.

3 -Motivation et sources d'emprunt

L'emprunt qui se réalise aussi bien en situation de contact de langues (à statut égal ou différencié) qu'au sein de langues n'ayant pas eu de contact apparent, c'est un processus réciproque ou à sens unique¹ si, très souvent à l'origine il est le fait de locuteurs bilingues, il est courant que des monolingues emploient dans leur discours, des mots entendus au hasard d'une communication et appartenant à des langues qu'ils ne parlent pas, diverses raisons sont à l'origine de l'emprunt.

Sur le plan sociohistorique, l'emprunt s'explique avant tout par des raisons extralinguistiques. Ainsi, le besoin linguistique qui s'exprime par des lacunes lexicales ou des exigences socio-économiques, préside à l'apparition de l'emprunt. Dénommé emprunt de nécessité (L- Deroy 1980). Ce type d'emprunt est lié aux découvertes scientifiques, au progrès industriel ou tout simplement aux modifications de la vie sociale qui engendrent d'autres manières de penser et de concevoir les choses.

Ne disposant pas de lexies pour exprimer ces contenus nouveaux² et au lieu de recourir à la néologie lexicale, le locuteur préfère emprunter la désignation avec la chose, ce type d'emprunt est donc dicté par la tendance de l'être humain à l'économie linguistique et au moindre effort. Dans le domaine technique et artistique l'emprunt se justifie le plus souvent par l'absence d'équivalent dans la langue cible pour exprimer les nouveautés (objet / ou concepts)

Exemple en arabe, les emprunts suivants faits au français sont extraits de notre corpus comme par exemple: *Fqih- Douar- Mufti- Médina- Zaouiya- Saqia- Shaykh- Minbar- Alcool -Ksar...etc*

Des raisons internes au système linguistiques poussent également à l'emprunt selon U.Weinreich. Ainsi les mots utilisés peuvent être remplacés par un terme d'emprunt, les termes perdent leur force d'expression ou tombés en désuétude vont se voir dotés de synonymes empruntés. Il arrive également que le recours à l'emprunt évite la confusion engendrée par la rencontre d'homonymes.

Le besoin de l'emprunt n'est pas toujours d'ordre matériel, il est alors logiquement inutile étant donné que la désignation de la chose ou du concept existe dans la langue cible. La motivation et dans ce cas à chercher en dehors du terme dans l'histoire sociale des rapports des locuteurs à leur langue et à celle (s) des autres.

L. Deroy parle alors d'emprunt à une langue de prestige et d'emprunt par snobisme ou d'un désir de signaler son appartenance à un groupe social, Dans ce cas précis, le type d'emprunt est nommé emprunt de luxe ou de précision dénommé par ailleurs emprunt connotatif par opposition à l'emprunt dénotatif (ou emprunt de nécessité).il est employé pour préciser une notion que la lexie de la langue cible, qui a un champ sémantique large, ne signifie pas. Il s'établit ainsi de fait une spécialisation du champ sémantique de deux lexies.

Ex : En arabe (exemple du corpus)

Dar : signifie maison

Douar :ensemble de maison situé dans la montagne

Haouch : la cour dans une maison

¹Grand Larousse de la langue française, n°2(7V).1972.Liblairie Larousse .PI585 : « tous les degrés de contact sont possibles depuis le mélange intime d'un peuple vaincu au peuple vainqueur[...]jusqu'aux filières tortueuses et conflictuelles des lointains usages commerciaux

²PICOCHÉ J.,1977,Précis de lexicologie française ; l'étude et l'enseignement du français .Nathan.Paris .P37 : « les systèmes lexicaux ,plus encore que tout autre système linguistique comportent des vides[...] »

Souk : le marché

Cette catégorie, sera également classée comme emprunt esthétique ou expressif (ou stylistique), celui-ci dénote une certaine érudition et contribue à donner au discours plus d'expressivité par l'effet de contraste des deux langues ou effet de sens.

Parfois encore, il permet d'atténuer la vulgarité de certains aspects de la réalité : à un terme considéré trop trivial ou renvoyant à des domaines tabous (sexualité par exemple). On préférera l'équivalent étranger, plus neutre et dépourvu de connotation du fait qu'il est inconnu de la communauté linguistique¹ pour éviter certains mots devenus tabous.

Les sources de l'emprunt sont diverses, l'emprunt peut apparaître indistinctement dans tous les registres de langue (dialectal, argot, langue commune d'un groupe social défini par une activité particulière) que ces langues soient apparentées ou éloignées.

L'emprunt peut de même se réaliser d'une langue technique à une autre ou d'une langue morte (latin par Ex) à une langue vivante et dans toutes les activités quotidiennes de l'être humain.

4 - L'emprunt et nature des lexies empruntées

L'emprunt est un phénomène qui se manifeste à tous les niveaux de la langue. Toutefois, l'emprunt lexical² est, sans conteste, le plus fréquemment observé, ceci découle du caractère dynamique du lexique.

Dans ce domaine, toutes les unités linguistiques à caractère significatifs (monèmes selon la terminologie de Martinet, 1970 op.cit.) sont susceptibles d'être empruntées, les catégories les plus facilement transférables, sont les substantifs qui sont des entités grammaticalement autonomes et étroitement liées à la réalité extralinguistique, les verbes se classent en deuxième position, suivent ensuite les adjectifs, les adverbes et plus rarement les propositions, il arrive quoique rarement que l'emprunt agisse indirectement au niveau de la deuxième articulation du langage c'est à dire au niveau des phonèmes.

En effet, certaines unités phoniques étrangères (phonème ou accent) font irruption dans des langues, suite à des emprunts de mots, tel est probablement le cas de l'arabe ou les phonèmes [t̤] ط et [q] ق ont acquis un statut phonologique.

La langue cible s'inscrit ainsi de nouveaux phonèmes et procède à la phonologisation de variantes qui avaient valeur de phonèmes dans la langue à laquelle a été empruntée la lexie contenant ce phonème.

Bien que des éléments grammaticaux soient notoirement rebelles et inaptés à l'emprunt du fait de la relative fixité du système syntaxique, il arrive que parfois, l'emprunt de mots intègre certains traits morphologiques de la langue source dans la langue cible. Ceux-ci ne viennent pas toujours se substituer à la morphologie de la langue cible, ils sont plutôt amalgamés à la forme lexicale du terme emprunté, ainsi l'article défini arabe "el" est largement conservé dans les emprunts de mots passés en français après avoir perdu sa valeur grammaticale puis disparus après acceptations du mot dans la langue cible et remplacé par un déterminant qui ne traduit pas toujours la même signification.

¹-TABOURET-KELLER A. 1969, « la motivation de l'emprunt » la linguistique PUF.P21 : « l'emprunt est employé soit pour dire plus qu'il n'en dit par l'introduction d'une accentuation que l'équivalent [...]ne posséderait pas, soit pour dire ce qu'il ne dit pas, c'est à dire pour la transmission d'un message échappant au sens propre du terme d'emprunt[...] »

² WEINREICHU. 1968, po cité, p664 : « les unités lexicales jouissent d'une diffusion facile (comparativement aux unités phonologiques ou aux règles grammaticales) et il suffit d'un contact minimum pour que les emprunts se réalisent »

- El tell → Tell → Le tell
- El taleb → Taleb → Le Taleb
- Elgabre → Algebre → L'algèbre
- Elbiled → Bled → Le bled
- El gourbi → Gourbi → Le gourbi
- ELhaouch → Haouch → Le Haouch

Les suffixes sont également empruntés par association à des radicaux de la langue source puis réutilisés par analogie à d'autres radicaux de la langue cible.

L'arabe dialectal a réemployé le suffixe français indicateur d'agent et formateur de nom de métier "iste" pour construire le mot :

Xobziste → opportuniste composé du terme arabe Xobz" le pain" et du suffixe français iste.

De même la construction de "hittiste" → chômeur

De l'arabe " hit" → le mur et du suffixe **iste** qui désigne littéralement " personne qui tient les murs, donc sans travail"

Le suffixe est également réutilisé dans la formation du terme " trabendiste" qui pratique le marché " noir", construit sur le terme d'origine espagnole trabendo " marché noir" amalgamé au suffixe français iste.

Nous constatons qu'en arabe dialectal, le suffixe **iste** subit un détournement de sa valeur d'origine : il perd parfois sa valeur d'indicateur d'agent.

On peut même citer un exemple très récent : Hirakiste qui désigne la personne qui fait et participe au hirak

On sait qu'il arrive souvent que le vocabulaire régional du français évolue différemment par rapport en français de France, Ainsi en est-il du vocable " taxieur" qu'on peut entendre souvent à Alger, terme formé à partir de l'emprunt au français qui le doit lui-même à l'anglais " Taxi" par adjonction du suffixe **eur** à un radical emprunté.

Taxieur → " chauffeur de taxi" inexistant dans le dictionnaire Robert (1989) et qui est une forme spécifique au français d'Algérie, en français le suffixe " **eur**", indicateur d'agent se construit plutôt avec des verbes

(ex : chanter → chanteur, coiffer → coiffeur)

Alors que dans l'exemple pré - cité, le terme est formé à partir d'un nom " taxi"

On remarque donc que la langue emprunte des éléments syntaxiques à d'autres langues, tout en se réservant le droit de les utiliser comme elle l'entend.

A côté de l'emprunt lexical (F.cheriguen,1989,p55) ; l'emprunt de signifiant et de signifié, on trouve l'emprunt de signifié ou de signifiant d'un signe linguistique.

« L'emprunt de signifié ou emprunt sémantique est formé dans la langue cible même [...]. Mais seulement par imitation, d'où son rapport avec la langue source [...] Il ne peut comporter qu'une partie (unité simple) » (F.cheriguen, op cité p56).

Ce qui le relie à la langue source est uniquement le signifié.

Ex : Le français a emprunté le signifié de culture à l'allemand.

Kultur "civilisation"

Réaliser est employé de plus en plus avec le sens anglais de " to réalise"

" se rendre compte" (ibid., p1589).

L'emprunt de signifiant ou emprunt de forme qui est le résultat de la mutabilité du signe linguistique inhérente à son caractère arbitraire (cf Saussure F, 1990, cours de linguistique générale) consiste à attribuer à une lexie étrangère un sens différent de celui qu'elle avait dans la langue source (acquisition d'un signifié nouveau)

Il est lié à l'évolution sémantique du terme emprunté parfois sans en falsifier complètement le sens, le terme emprunté voit son signifié se réduire ou s'élargir.

Ex : la lexie arabe Nif " le nez" acquiert en arabe un sens différents et renvoie au signifié " honneur "

Il faut signaler qu'en arabe dialectal le terme Nif renvoie aux deux signifiés " nez" et " honneur" de même " εaskar" —> soldat, a un autre signifié en français " garçon hardi et rusé" (ibid. p1585)

Le calque, quant à lui est défini par F. Chériguen (op.cit. p56) comme étant " une unité de fonctionnement comportant nécessairement plusieurs parties. Il est mis en morphologie, issu de la langue mère au plan du signifiant (base appartenant à la langue). Mais sa formation nécessite le recours à une langue source". C'est la traduction mot à mot de syntèmes d'une autre langue.

Comparant les deux procédés de formation du lexique (emprunt lexical et calque), (J.P Vinay, 1973, p74) affirme, que si le premier est " généralement l'aveu d'une démission sur le plan du lexique, la constatation d'une lacune technique ou conceptuelle, le calque est au contraire, le camouflage de l'impuissance à créer un mot nouveau ou à trouver le mot juste"

Ex : - Gratte ciel est construit sur le modèle anglais Sky-scraper

-Chou fleur est calqué sur le modèle italien caralfioré

-Machine à vapeur sur l'anglais team engine

(Galisson et Coste , Dictionnaire de didactiques des langues, op.cit).

Conclusion

Dans cet article, nous avons tenté de montrer le fonctionnement de l'emprunt lexical comme moyen d'identification d'une réalité sociale et culturelle déterminée. Nous partons du principe selon lequel l'emploi des emprunts dans les discours témoigne d'un ancrage dans une réalité autre que celle de la langue cible, il représente un positionnement de l'auteur à travers un imaginaire linguistique et culturel propre à son contexte d'émergence. Employé comme stratégie d'un sens qui s'accomplit dans cette particularité, le français métropolitain n'arrive à construire fidèlement le contexte discursif que par les emprunts.

C'est ainsi que naissent des mots nouveaux issus d'une langue étrangère et qui demeurent, selon les cas, intégrés ou pas à cette dernière. Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes focalisés sur les différents procédés de la formation de l'emprunt lexical, ces motivations et la nature de ces lexies.

L'essentiel c'est d'étudier l'emprunt et ses occurrences dans les discours, pour analyser les processus mis en œuvre pour déterminer l'identité de ces emprunts à travers les représentations véhiculées en discours et par les discours, le mot se trouve doté d'un sens stable circulant dans la communication, alors que la simple consultation d'un dictionnaire de langue suffit à montrer que la corrélation biunivoque du Sa/Sé ne correspond pas à la réalité de la parole vivante.

BIBLIOGRAPHIE

- BOYER H., 1991, *Le langage en spectacle. Une approche socio pragmatique* : Le harmattan.
- CHERIGUEN F 2002, « Les mots des uns, les mots des autres, le français au contact de l'arabe et du berbère ». Alger : Casbah Editions.
- DETRIE C., SIBLOT P., VERINE B. (éd) 2001. « Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique ». Paris : Champion.
- DUBOIS J., 1963, « L'emprunt en français », *L'information littéraire*, Paris, pp.10-16
- DUBOIS J. et al, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse.
- MOIRAND, 1999, « Les indices dialogiques des contextualisation dans la presse ordinaire », in Cahier de praxématique 33, 145-184.
- SIBLOT P., 1988, « Le sens des réalités. Réel, praxis et production signifiante », *Linx*, Paris X, n°19
- SIBLOT P., 1993, « De la valeur linguistique du signe à la signifiante du praxème » in. *Langage et praxis*
- SIBLOT, P., 1991, « Entre territoires des uns et territoire des autres, L'espace du sens », in Cahiers de praxématique 17, 143-153.
- SIBLOT, P., 1995, « Comme son nom l'indique...Nomination et production de sens ».Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Montpellier III (8 vol), t.1 et 2
- SIBLOT, P., 1997, « Nomination et production de sens : le praxème » *Langages* 127, 38-